

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2014**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
20 FÉVRIER 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aimé VUITTENEZ, Maire.

Présents : M. Aimé VUITTENEZ, Mme Chantal GAUTHRAY, M. Michel SAUVAIN, Mme Yvette MARCILLET, MM. Vincent LUCOTTE, Pierre ANTOINE, Emilien DURIGON, Pierre CORNU, Mme Evelyne GAUDILLAT, MM. François DESERTOT, Christian KUTTER, Mme Julie GUYOT, M. Jérôme FOL, Mmes Maryse MALLARD, Chantal MALDANT

Absents excusés :

Mme Nadine AGUADO ayant donné pouvoir à M. Aimé VUITTENEZ
M. Georges DURAND ayant donné pouvoir M. Emilien DURIGON

Absents : Mlle Natacha GRIVOT, M. Daniel ESCUTENAIRE

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Règlement cavurnes au cimetière*
- 2) *Demande de subvention exceptionnelle pour l'Avenue du Champ de Foire*
- 3) *Tirage au sort des jurés d'assises*
- 4) *Echange SCI la Gouzotte/Commune de LADOIX-SERRIGNY*

1) Règlement cavurnes au cimetière

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission en charge du cimetière, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité, de valider les modifications du règlement du cimetière.

Les changements les plus notables portent sur la mise en place des cavurnes. Elles sont mises à disposition des familles pour leur permettre de déposer, à l'intérieur, une ou plusieurs urnes en fonction de leur volume.

Les tarifs seront les suivants :

- 30 ans 300 €
- 50 ans 500 €

2) Demande de subvention exceptionnelle pour l'aménagement de l'Avenue du Champ de Foire

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'Avenue du Champ de Foire, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité de soumettre ce dossier à une demande de subvention exceptionnelle concernant la réserve parlementaire auprès de M. Alain SUGUENOT, Député de la Côte d'Or.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** de valider les travaux d'**Aménagement de la voirie : Avenue du Champ de Foire** selon un estimatif de 244 980 € HT et de **SOLLICITER** une aide financière auprès de M. Alain SUGUENOT, Député de la Côte d'Or, dans le cadre de la réserve parlementaire.

3) Jurés d'assises

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'ensemble des Communes du département d'établir la liste préparatoire qui permettra de dresser la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

A cet effet, la municipalité de LADOIX-SERRIGNY doit communiquer les noms de dix personnes figurant sur la liste électorale de la Commune.

Après tirage au sort, sont ainsi désignées les personnes suivantes :

Jacques NOWAK inscrit sous le n°457
Amèl KADDOUR inscrite sous le n°658
Evelyne LAMALLE inscrite sous le n°329
Pascal POMMIER inscrit sous le n° 499
Isabelle BACHELET inscrite sous le n°25
Pascal BAUDEMONT inscrit sous le n°30
Martine PARIGOT inscrite sous le n°537
Gérard DUPUIS inscrit sous le n°209
Anne-Julie GAUCLIN inscrite sous le n°259
Charlène TANT inscrite sous le n°664

Conformément à la réglementation, le Maire informera les intéressés et communiquera leurs coordonnées au Greffe de la Cour d'Assises.

4) Echange de parcelles entre la commune et la SCI La Gouzotte

Monsieur le Maire communique aux élus le plan établi par M. Claude BONNET, Géomètre, concernant le projet d'échange entre la Commune et la SCI La Gouzotte conformément au projet suivant :

- la Commune cède à la SCI LA GOUZOTTE une partie de la parcelle ZD 379 pour 3 a 78 ca provenant de la parcelle ZD 135.
- La SCI LA GOUZOTTE cède à la Commune la parcelle ZD 381 de 3 a 78.

Il invite le conseil à prendre connaissance dudit projet et à délibérer sur l'opportunité de l'échange projeté, en vue de régulariser une ancienne situation complexe.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE, à l'unanimité**, de donner son accord sur cette opération

Cet échange aura lieu sans soulte et les frais à partager pour moitié chacun.

Questions diverses

M. le Maire fait part d'une réunion le 10 mars prochain en mairie en présence de Maître CHEVILLON et du propriétaire riverain des parcelles AS 469 et 470 concernant l'accès communal à la cour située derrière le bureau de Poste. Plusieurs personnes ont attesté avoir toujours connu ce passage comme étant public, le propriétaire ne souhaitant pas vendre, il lui sera proposé une convention de servitudes et de tréfonds sans contrepartie financière. Plusieurs élus émettent le souhait que la commune prenne aussi l'avis d'un avocat spécialisé en urbanisme. Suivant ce qui se dira le 10 mars prochain, cette possibilité pourrait être envisagée.

M. le Maire expose qu'il convient de régulariser une rétrocession de voirie (trottoirs) rue Martenot à Corcelles-les-Serrigny, avec la famille OCQUIDANT, cela devrait se faire prochainement.

Les travaux de branchement d'eau potable en zone des Lauchères sont en cours de réalisation, la pose du poteau incendie, à la charge de la commune, va pouvoir être effectuée. Il restera à la communauté d'agglomération à effectuer le bouclage du réseau, qui est de sa compétence.

M. Christian KUTTER a assisté à la réunion du syndicat des rivières, un débat s'engage sur le problème du canal d'évacuation des eaux.

M. Jérôme FOL est surpris du résultat de cette séance, puisqu'il a assisté avec Mme GAUTHRAY à une réunion le 4 février dernier « post-crise inondations » où les propos différaient légèrement.

Remerciements divers.

Les élus fixent les permanences à effectuer aux bureaux de vote lors des élections municipales du mois de mars prochain.

La séance est levée à 22 h 00.